

AUTORISATION DE TRAVAUX ERP
Délivrée par le Maire au nom de l'Etat
N°23/2022

Demande déposée le 17/05/2022

Commune : GRENADE

Adresse des travaux : 79, avenue du 8 mai 1945

Pétitionnaire : Conseil Départemental De la HG-Mr MERIC Georges

Nature du projet : Relogement de la Maison des Solidarités de Grenade

N° du dossier : AT 031 232 22AT 002

Liée au PC 031 232 22W0018

MONSIEUR LE MAIRE DE GRENADE

Vu la demande d'autorisation de travaux d'un établissement recevant du public susvisé,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la classification de cet établissement en 5^{ème} catégorie, la sous-commission départementale de la Haute-Garonne pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP **n'a pas à être saisie,**

Vu l'avis favorable avec prescriptions de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité en **date du 19 juillet 2022.**

ARRETE

ARTICLE UNIQUE :

L'exécution des travaux pour le projet décrit dans la demande susvisée est :

accordée

Sous réalisation des prescriptions de la commission.

Grenade, le 21 juillet 2022.

Le Maire,

Jean-Paul DELMAS,

